



## Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 17

### CAPD du mardi 24 novembre 2015

En cette période extrêmement triste, trouble, agitée, le SNUipp-FSU17 apporte son soutien à toutes les victimes et leurs familles. Pourtant nous souhaitons revenir sur les décisions prises par le recteur en lien avec l'Etat d'urgence décrété par le gouvernement.

**Nous comprenons parfaitement** qu'on ait demandé aux enseignants d'être présents, disponibles, à l'écoute des familles et surtout des enfants dès le lundi qui a suivi ces événements tragiques.

**Nous approuvons également** la partie du texte envoyé par notre ministre laissant le soin aux enseignants d'adapter le temps de recueillement nécessaire aux élèves en fonction de leur classe et de leur âge. Celui-ci est plus adapté que celui envoyé au lendemain des attentats du 7 janvier qui avait fait polémique.

Pourtant de nombreux collègues n'ont pas compris la différence de traitement entre les élèves et eux-mêmes. **Ils auraient souhaité que leur protection soit aussi évoquée.**

**Nous demandons donc qu'il n'y ait aucune sanction de prises contre les collègues qui ne se sont pas rendu-e-s le lundi aux animations pédagogiques.**

Cela étant dit, notre travail de représentants du personnel continue et voici donc d'autres sujets :

- **La question des 108 heures**

Aujourd'hui, dans la vraie vie des écoles, le cadre des 108 heures annualisées explose et ne correspond plus aux exigences du métier. Conseil école-collège, handicap (PPS), nouveaux rythmes, nouveaux programmes, plus de maîtres, scolarisation des moins de trois ans, PAP, PAI, PPRE... à chaque fois qu'une nouvelle prescription arrive dans les écoles, le ministère répond « 108 heures », comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini.

De plus, les nouveaux programmes incitent au travail en équipe et avec le nouveau cycle III les équipes seront élargies aux professeurs de 6<sup>ème</sup> des collèges.

Le SNUipp-FSU lance donc une action en conséquence : « Réapproprions nous les 108h »

- Concernant les formations à distance, certaines circonscriptions ont rendu obligatoire l'utilisation de M@gistère pour les collègues. **Nous rappelons que M@gistère a fait l'objet d'un avis du CHSCT-MEN le 12 mars 2015. Il demande : « que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place ».**

Pour le SNUipp-FSU 17, ni les animations pédagogiques ni les formations à distance, comme celles de la plateforme m@gistère **ne peuvent remplacer une véritable formation continue**. Cette dernière, pourtant indispensable, a fondu totalement et le peu de moyens qui y sont consacrés ne permettent pas de répondre aux besoins et aux attentes de tous nos collègues.

**Le SNUipp-FSU revendique donc :**

- que ces 108 constituent un forfait temps **mis à la disposition** des enseignants,
- que le temps des APC, dont aucune évaluation ne permet de prouver l'efficacité, **soit redonné** aux enseignants qui l'utiliseront en fonction de leurs besoins,
- **que cesse tout contrôle** de la part de la hiérarchie sur ce temps qui doit être placé sous la stricte responsabilité des enseignants.